

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir fait parvenir votre questionnaire au nom de la Plateforme des ONG Françaises pour la Palestine et du comité Palestine47, et vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes réponses à quelques-unes de vos questions.

**Question 01 : Que comptez-vous mettre en place pour que la coopération militaire et sécuritaire entre France et Israël soit plus transparente et respectueuse du droit ?**

Les écologistes se prononcent résolument pour une politique cohérente qui mette en accord les déclarations et les actes. On ne peut pas se prononcer contre la politique de colonisation de la Cisjordanie et contre le blocus de Gaza, et continuer à aider l'économie d'Israël. On ne peut pas se déclarer pour des négociations en vue d'une paix dans la région et continuer à vendre des armes à Israël (qui possède déjà une des armées les plus puissantes du monde).

Les écologistes sont favorables d'une manière générale à une régulation et une moralisation du secteur de l'armement et de la coopération militaire. En tant que Député, pour ma part, j'agirai pour renforcer le contrôle des ventes d'armes par la représentation nationale et de rendre l'information plus transparente dans la coopération militaire. Les armes françaises ne doivent plus servir à faire la guerre dans d'autres régions du monde.

Ces principes de régulation, de transparence et de débat démocratique en matière militaire seront mes objectifs. Ceci vaut pour la coopération militaire avec Israël comme avec les autres pays du monde.

Par ailleurs, je suis pour une reconversion à terme de l'industrie d'armement conventionnel et nucléaire et ceci dans le cadre national et je souhaite l'impulser aux niveaux européen et mondial.

**Question 02 : Quelles mesures concrètes mettrez-vous en place pour une traçabilité des produits des colonies israéliennes en France et dans le reste du monde ?**

Je considère qu'il est du devoir de chaque pays de respecter ses engagements en matière de droit international et de rappeler à un pays tiers et, en l'occurrence à Israël, l'ensemble de ses engagements en matière de droit international, de droits de l'homme et de droit international humanitaire.

Comme vous le savez, l'accord d'association France-Israel est un cas concret qui constitue un levier légal pour rappeler Israël à ses obligations et l'Union Européenne à ses devoirs. En effet, l'article 83 et le protocole 4 de cet accord définissent l'application juridique de l'accord pour Israël dans ses frontières de 1967. Or, dans sa mise en oeuvre, Israël considère les colonies comme partie intégrante de son territoire et applique aux colonies l'accord d'association. Le cas qui illustre au mieux ce phénomène est celui de l'exportation de produits en provenance des colonies, sous label israélien, dans le but de bénéficier de réduction ou d'exemption de droits de douane à l'entrée des Etats de l'Union.

Si généralement l'Union condamne dans ses déclarations les violations du droit international commises par Israël dans le cadre du conflit, elle ne tire aucune conséquence juridique concernant par exemple sa non mise en oeuvre de l'article 2 de l'accord d'association. Le

groupe Vert du parlement européen dans la mandature antérieure s'est prononcé pour un gel de l'accord d'association tant qu'Israël ne respecte pas les engagements pris.

Je m'engage à interpellier la Commission pour infraction au droit communautaire et inaction dans ce domaine et les Etats membres pour non-application des dispositions de l'accord d'association en matière de droits de douane. En France, je m'engage également à renforcer les contrôles douaniers, puisqu'ils s'exercent au niveau national, sur les produits provenant d'Israël. D'ailleurs je fais miennes l'ensemble des recommandations du rapport des Consuls européens à Jerusalem en 2011.

Au parlement, je me prononcerai pour que la promotion des droits de l'homme, considérée comme un des objectifs de l'Union, soit appliquée à la lettre dans toutes les politiques de l'Union, y compris dans sa politique commerciale. Les produits issus des colonies devraient par conséquent ne pas être exportables sur le marché européen.

**Question 03 : Voteriez-vous une résolution demandant à la France de reconnaître de manière explicite et directe l'Etat de Palestine ?**

Aujourd'hui, plus de 120 Etats ont reconnu la Palestine comme Etat à part entière. Parmi eux, figurent huit Etats Membres de l'Union européenne qui avaient réagi positivement à la déclaration d'indépendance de la Palestine du 15 novembre 1988. L'accord conclu entre le Parti Socialiste et EELV stipule que la République française reconnaîtra l'Etat de Palestine et défendra le droit de l'Etat d'Israël à vivre en sécurité. Cet engagement, je le fais mien, il est dans le droit fil de toutes les résolutions des Nations Unies sur la question.

En espérant avoir répondu à une partie de vos interrogations, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Lionel Feuillas, Candidat EELV aux Législatives sur la circonscription de Villeneuve sur Lot